

À paraître



## Dans les couples aux emplois distants, le plus qualifié fait la route

En Bretagne,

↳ **75 000 couples dont les deux membres travaillent ont des emplois distants de plus de 30 kilomètres l'un de l'autre.** Dans ce cas, la position du lieu de résidence prend une importance particulière notamment dans l'organisation personnelle et professionnelle du couple.

- **Ces couples sont plutôt jeunes** (- de 40 ans) **et plus diplômés** que les autres couples biactifs, ils occupent plus souvent des emplois qualifiés.
- **Très majoritairement, ces couples biactifs sont propriétaires**, le double salaire favorisant cette situation. Le plus souvent, il s'agit d'un plus grand logement (5 pièces et au moins 100 m<sup>2</sup>) et plus récent.
- **Ils sont moins souvent présents que les autres couples biactifs dans les grands pôles urbains de la région.** Ils résident plus souvent loin des principaux pôles d'emplois et s'installent près des axes de communication.
- **Leurs trajets domicile-travail sont deux fois plus longs qu'en moyenne pour les femmes et 3,5 fois plus longs pour les hommes.** Pour ces couples, l'écart entre les trajets de l'un et de l'autre se creuse (24 km contre 6 km pour les autres biactifs). Ces trajets se font majoritairement en voiture à 89 % mais certains utilisent les transports en commun davantage que les autres couples biactifs (vraisemblablement des trajets ferroviaires).
- Ces navettes quotidiennes le sont encore plus pour ceux d'entre eux qui sont **cadres et les diplômés du supérieur.**

Ces longs trajets posent alors la question de la localisation du lieu de résidence. Trois configurations se dessinent : **résider près du travail de la femme (41 % des cas), résider près du travail de l'homme (19 % des cas), partager les trajets quotidiens (40 % des cas).**

**La différence de catégorie sociale entre les membres du couple influe nettement sur la localisation du domicile :** si la catégorie sociale de l'homme est plus élevée, le domicile est souvent proche du travail de la femme. Dans le cas contraire, la résidence est à mi-chemin ou près du travail de l'homme. Et si elle équivalente, ils choisissent soit le partage des navettes quotidiennes, soit la proximité du travail de la femme.

**Un emploi de cadre pour la femme signifie davantage d'éloignement.** Et le nombre d'enfants et leur âge agit sur le lieu d'habitation. **La présence d'enfants en bas âge incite à un partage des trajets. En revanche, les contraintes professionnelles (temps partiel, horaires décalées) influent peu sur le choix du lieu d'habitation.**

**Une évolution chez les jeunes générations ?** Pour les couples de moins de 30 ans, la résidence à mi-chemin est dominante et l'écart entre les deux autres options « proximité de l'emploi de la femme » et « proximité de l'emploi de l'homme » baisse considérablement (de 12 à 3 points).

*Pour toutes demandes d'interviews, graphiques, informations complémentaires concernant l'étude, veuillez contacter :*  
Geneviève Riézoù - 02 99 29 33 95 - [communication-bretagne@insee.fr](mailto:communication-bretagne@insee.fr)

Merci de bien vouloir informer le public de la sortie de cette publication qui est téléchargeable gratuitement sur internet à partir du 6 mai 2015 à 0h00 : [www.insee.fr](http://www.insee.fr) ➤ Publications et services ➤ Les collections régionales ➤ Bretagne ➤ soit Insee Analyses Bretagne n°18